



HAL
open science

L'inquiétant modèle du “ travail saisonnier ” en Europe

Gérard Chouquer

► **To cite this version:**

Gérard Chouquer. L'inquiétant modèle du “ travail saisonnier ” en Europe. Gérard Chouquer; Marie-Claude Maurel. Les mutations récentes du foncier et des agricultures en Europe, Presses universitaires de Franche-Comté, pp.215-228, 2019, Les Cahiers de la MSHE, 978-2-84867-641-8. hal-03248760

HAL Id: hal-03248760

<https://univ-fcomte.hal.science/hal-03248760>

Submitted on 3 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les mutations récentes du foncier et des agricultures en Europe

sous la direction de
Gérard CHOUQUER
et Marie-Claude MAUREL



Illustration de couverture :
Vue aérienne des champs agricoles
Source : © 123RF/Peter Gudella

**LES MUTATIONS RÉCENTES
DU FONCIER ET
DES AGRICULTURES
EN EUROPE**

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

N° 1445

Collection « LES CAHIERS DE LA MSHE LEDOUX »

dirigée par Philippe Barral

n° 35

Série « Normes et pratiques foncières et agricoles dans le monde »
éditée en version originale chinoise par les Presses universitaires Sun Yat-sen
de Canton, puis en version française par les Presses universitaires de Franche-Comté

Responsable : Gérard Chouquer

n° 1

MSHE Claude Nicolas Ledoux, USR 3124

30-32, rue Mégevand

25030 Besançon cedex

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

ET PRESSES UNIVERSITAIRES SUN YAT-SEN DE CANTON – 2018

Mise en page et suivi éditorial de la version française : Marie Gillet

ISBN : 978-2-84867-641-8 – EAN : 9782848676418

ISSN : 1771-8988

LES MUTATIONS RÉCENTES DU FONCIER ET DES AGRICULTURES EN EUROPE

sous la direction de
G rard CHOUQUER et Marie-Claude MAUREL

auteurs :

Guihem ANZALONE, Gilles BAZIN, Hubert BOSSE-PLATI RE,
Pascal CHEVALIER, G rard CHOUQUER, Hubert COCHET,
Sophie DEVIENNE, Cl mence GUIMONT, Bertrand HERVIEU,
Guillaume LACQUEMENT, Marie-Claude MAUREL, Genevi ve NGUYEN,
Fran ois PURSEIGLE, Aur lie TROUV , Bruno VILLALBA

Ouvrage publi  avec le concours
des Presses universitaires Sun Yat-sen de Canton (Chine)

  PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMT 
ET PRESSES UNIVERSITAIRES SUN YAT-SEN DE CANTON — 2019

La création de cette collection est une opportunité due à la volonté des Presses de l'Université Sun Yat-sen de Guangzhou (province de Guangdong). Grâce à la présence d'un important département de français dans cette université, les Presses universitaires Sun Yat-sen ont choisi de s'investir dans la mise à disposition du public chinois de traductions d'ouvrages originaux de langue française sur les questions foncières, agricoles et environnementales, qui permettent à la recherche et à l'enseignement universitaire chinois de disposer d'ouvrages équilibrant les traductions d'ouvrages anglo-saxons dont ils disposent déjà.

Lors de la mise en route, avant le lancement de cette collection, de la traduction de deux ouvrages déjà publiés (Bertrand Hervieu et François Purseigle, 2013, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin; Gérard Chouquer, 2012, *Terres portuses*, Arles, Actes Sud), il a été décidé d'un commun accord de faire porter l'effort sur la publication d'ouvrages inédits dont la version originale sera publiée dans une collection nouvelle en Chine puis, quasi simultanément, en version française dans une série également nouvelle de la collection des « Cahiers de la Maison des sciences de l'homme et de l'environnement » de Besançon, en raison de la cession de droits consentie par les Presses universitaires Sun Yat-sen aux Presses universitaires de Franche-Comté.

L'association France internationale pour l'expertise foncière, FIEF (Ordre des géomètres-experts) a manifesté son intérêt pour cette initiative et en a facilité la réalisation, notamment en apportant un concours juridique à la rédaction des contrats et en proposant son réseau d'experts fonciers.

Les Presses universitaires Sun Yat-sen de Guangzhou et les Presses universitaires de Franche-Comté, ont confié la direction de la collection ou de la série à Gérard Chouquer (ancien directeur de recherches au CNRS; expert foncier et secrétaire de FIEF), et ont sollicité Marie-Claude Maurel (ancienne directrice du département Sciences de l'homme et de la société du CNRS, directrice d'études à l'EHESS) pour qu'elle assure la suppléance de cette direction et apporte son conseil à la conduite du projet.

Remerciements



Les Presses universitaires Sun Yat-sen de Guangzhou et les Presses universitaires de Franche-Comté remercient France internationale pour l'expertise foncière (Ordre des géomètres-experts, 40 avenue Hoche, 75008 Paris, France), pour l'aide proposée lors la réalisation de cet ouvrage »

Gérard Chouquer et Marie-Claude Maurel remercient Monsieur Xu Jing, directeur des Presses universitaires Sun Yat-sen de Guangzhou et Madame Zeng Xiaoyang, directrice du département de français de cette université, pour l'accueil qu'ils ont réservé à ce projet et pour l'extrême qualité des échanges lors du suivi de cette réalisation.

Ils remercient également Jean-Paul Barrière, directeur des Presses universitaires de Franche-Comté, et Philippe Barral, directeur de la Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux (Besançon), pour leur accueil et leurs encouragements.

L'inquiétant modèle du « travail saisonnier » en Europe

Gérard CHOUQUER

Ce bref article décrit un changement profond de l'emploi agricole dans un certain nombre de pays européens ayant des besoins en main-d'œuvre saisonnière. Cette évolution réside dans la chute sensible de l'emploi agricole familial pour ces activités temporaires et son remplacement par un emploi d'origine étrangère, produit par des migrations et des réseaux de recrutement qui interviennent dans toute l'Europe et même dans d'autres pays du monde. C'est dans le secteur du travail agricole temporaire ou saisonnier, tel celui de la culture ou la récolte des fruits, des légumes, des olives, ou celui de la vendange, que le phénomène se repère le mieux. Cet emploi de travailleurs saisonniers étrangers au pays concerné n'est pas nouveau, mais la création et l'élargissement* d'un marché intérieur européen a profondément facilité cette mobilité en diversifiant les filières de recrutement, en provoquant des mutations de réseaux, et en générant une fluidité difficile à encadrer.

Il s'agit d'une évolution de fond pour ces secteurs, et, de manière générale, d'une possible anticipation préoccupante pour l'ensemble de l'emploi agricole. Cette évolution est en effet inquiétante car, ce dont il est aussi question dans cet article, c'est de la montée en puissance d'un prolétariat rural constitué de travailleurs saisonniers et migrants dont on peut redouter qu'il ne devienne un « modèle » du travailleur précaire au temps de la flexibilisation* de l'économie et de la mutation de l'emploi dans les agricultures européennes. Le modèle saisonnier est un modèle resté longtemps invisible et l'on sait qu'il a fallu de dramatiques événements (les émeutes d'El Ejido à Almería en 2000 ; l'accident de minicar transportant douze saisonniers équatoriens à Lorca dans la région de Murcie en 2001, également en Espagne) ou des conflits retentissants (comme la grève de 240 travailleurs dans deux domaines spécialisés de la plaine de la Crau en France méridionale) pour qu'on parle de ce type d'emploi et qu'on réalise la nature et l'ampleur du problème. En effet, sauf dans quelques enceintes professionnelles et administratives spécialisées, ce type de travail est encore trop peu connu et très peu étudié.

Or il est important d'y pr ter attention, car il se d veloppe partout : r colte du melon en Charente (France), des fruits et de la vigne dans la Dr me (France), des fraises en Andalousie (Espagne) ou   Manolada (Gr ce), de la framboise en Algarve au sud du Portugal, de la tomate en Italie du Sud, de la vigne dans le Pi mont en Italie du Nord, horticulture aux Pays-Bas, et m me, mais depuis un si cle d j , de la betterave en Allemagne. Le ph nom ne concerne ainsi tous les grands pays agricoles, ceux dont la population active locale est en perte de vitesse voire en reconversion. Dans ces conditions, le recours   la main-d' uvre salari e d'appoint, saisonni re ou permanente, est une n cessit  et elle devrait augmenter dans les ann es   venir.

Cette  volution conduit-elle vers un nouveau mod le social ? Cette synth se entend faire le point sur ce dossier. Il se trouve que la revue * tudes rurales* s'y est s rieusement int ress e en publiant, d'abord en 1994, un num ro sur le th me «  tre  tranger   la campagne », coordonn  par Henry Buller, puis, en 2008, un autre dossier sur le th me des « Travailleurs saisonniers dans l'agriculture europ enne », dont les textes ont  t  r unis par Alain Morice et B n dicte Michalon¹. Entre les deux dates, des  volutions majeures se sont produites, et depuis 2008, on a assist    la cr ation de sites observatoires de la situation des travailleurs saisonniers migrants qui fournissent de nouvelles informations².

Apr s quelques tableaux portant sur les principales r gions et populations concern es, l'analyse portera sur la nature des contrats, afin de rep rer les nombreuses irr gularit s et violations dont ils sont la source, et afin de caract riser le mod le agronomique et social sous-tendu par cette activit . On observera ainsi que l'efficacit  du mod le  conomique, qui est forte et assure la richesse des r gions concern es, repose paradoxalement sur un mod le social tr s pr caire, qui peut, en outre,  tre mal v cu par la population locale.

Tableaux crois s

Andalousie : le profil « adapt  pour la fraise »

Les r gions andalouses, Huelva et Almer a, mais aussi Murcie dans le Levant, se sont sp cialis es dans les fruits cultiv s sous serre, et principalement la fraise. Ici, le recours aux saisonniers  trangers a donn  lieu   une sp cialisation tout aussi pouss e de la main-d' uvre. Pendant la campagne de r colte de la fraise, un entrepreneur a besoin de 5   6 personnes   l'hectare. Or on en cultive plus de 7 000   Huelva et une surface  quivalente   l'est d'Almer a, ce qui n cessite une population temporaire d'environ

-
1. Buller, 1994 ; Morice et Michalon, 2008. Cet article est une synth se des travaux publi s dans ces deux dossiers, accrue de quelques articles plus r cemment parus et disponibles en ligne, et non pas le produit d'une recherche originale. Je ne suis pas sp cialiste de ces questions. Mais, ayant pr sid  aux destin es de la revue * tudes rurales* pendant une dizaine d'ann es, j'ai favoris  la publication, en 2008, du dossier pilot  par Alain Morice et B n dicte Michalon et suivi de pr s son  laboration. D'o  mon int r t pour cette question.
 2. Voir, par exemple, le site *Agriculture paysanne et travailleurs saisonniers migrants* (URL : <<http://www.agricultures-migrations.org>>) ; ou encore le site plus g n ral *Migreurop, observatoire des fronti res* (URL : <<http://www.migreurop.org/>>).

70 000 personnes³. La croissance du nombre de travailleurs sous contrat y a été rapide. À Huelva en 2000, le premier recrutement de travailleurs saisonniers étrangers avait concerné un peu moins d'un millier de personnes, Marocaines et Polonaises, ainsi que quelques ouvriers d'Amérique latine. Mais en 2003 on passait déjà le cas de 12 000, et en 2007, celui des 35 000 ouvrières.

La politique de l'emploi conduite dans ces régions andalouses montre qu'il existe un profil adapté pour ce type d'activité (Hellio, 2013). Dans la liste des pays ayant passé un accord de régulation des flux migratoires avec l'Espagne, les entrepreneurs choisissent les pays et les profils qui leur conviennent. Il faut :

- que le recrutement s'opère dans des pays ruraux dont le produit intérieur brut par habitant est faible : l'Ukraine, par exemple, recueille les suffrages des entrepreneurs ;
- que les travailleurs migrants proviennent d'un peuple ayant une certaine proximité culturelle avec les Espagnols : Roumain(e)s et Polonais(es) seront ainsi préférés aux Marocain(e)s et aux Sénégalais(es) ;
- que les travailleurs recrutés soient les moins polémiques possible, afin de ne pas troubler les règles du marché ;
- que l'écrasante majorité des travailleurs soient des femmes (90 %), parce qu'elles ont « les mains plus délicates », sont « plus responsables et plus travailleuses » que les hommes ;
- enfin, que ces femmes aient une attache dans leur pays d'origine, de jeunes enfants ou une famille, afin d'être incitées à rentrer chez elles à la fin de la saison.

« L'or rouge » des Pouilles

Comme à Almería, ce sont plusieurs morts suspects et des reportages sur le travail des saisonniers qui ont attiré l'attention sur les conditions dans lesquelles s'effectue la récolte de la tomate dans la région de Foggia, dans la plaine des Pouilles en Italie du Sud.

L'agriculture italienne, en règle générale, est très demandeuse de main-d'œuvre étrangère : elle en emploie 13 % au niveau national, qu'il s'agisse d'emplois temporaires ou permanents. Dans les Pouilles, on produit principalement du blé dur et de la tomate à destination industrielle. Cette dernière culture y occupe 28 000 ha et représente 85 à 90 % du marché régional et 30 à 35 % du marché national de la tomate. Comme la fraise andalouse, la tomate italienne est, localement, un « or rouge ».

Cet or repose sur le travail des étrangers qui ont remplacé ici les saisonniers locaux. Cette culture exige une main-d'œuvre abondante d'avril à septembre. Mais les conditions d'emploi des 35 000 migrants sont à ce point dégradées qu'elles ont provoqué des enquêtes syndicales, mobilisé des ONG de pays européens (Norvège, Angleterre, France), fait réagir les grands distributeurs (en France, Auchan et Carrefour, mais aussi Lidl, se sont interrogés), retenu l'attention de la presse, et provoqué une demande d'information de la Commission européenne. Sont en cause les nombreuses irrégularités constatées par rapport aux contrats, et, tout autant, le système du *caporalato* mis en place pour contrôler les travailleurs depuis les années 1960. Pour souligner le poids de ce type

3. En 2006-2010, on compte 20 000 contrats en origine pour des Roumaines (jusqu'en 2007-2008), 10 000 pour des Marocaines, 10 000 pour des Polonaises (jusqu'en 2006), 5 000 pour des Bulgares (jusqu'en 2007-2008), et 2 000 pour diverses autres origines. Soit environ 47 000 emplois pour la région de Huelva (Hellio, 2013).

de r gulation, Cristina Brogia a intitul  son article du dossier de 2008 : « Sous la f rulerie des *caporali* », insistant ainsi sur cette modalit  plus que sur tout autre aspect du dossier. Le *caporale* est l'interm diaire entre les employeurs et les ouvriers et remplit les m mes t ches que ce que font les agences de recrutement dans d'autres pays. Il tire son pouvoir du fait de contr ler tous les  l ments du travail saisonnier, la n gociation du contrat de travail, le logement, le d placement des ouvriers. Sa force vient aussi du fait qu'il s'autorise   pr lever ce qu'il veut sur la somme qu'il n gocie avec l'employeur. Mais ce qui ajoute une dimension de plus par rapport au syst me des agences, ce sont quelques traits qui rapprochent le *caporalato* de mod les mafieux. Depuis l'arriv e de saisonniers  trangers, les *caporali* sont eux-m mes  trangers, du m me pays que les travailleurs. La gestion alterne protection et contrainte et le syst me g n re une  conomie souterraine importante. Ainsi, cette institution interm diaire rappelle, par ses modalit s, les m thodes mafieuses et pr pare, en quelque sorte, le terrain pour les activit s du crime organis . On a compar  le *caporale* italien des Pouilles au *gato* br silien, au *coyote* de Californie, ou encore au *gangmaster* de Grande-Bretagne (Berlan, 1986).

D'o  viennent les saisonniers de la tomate en Italie du Sud, ou ceux qui r coltent les mandarines et les olives   Rosarno en Calabre, ou encore ceux de la Basilicate ? Ils viennent d'Afrique subsaharienne (77 % dans la r gion de Foggia) et du Maghreb, principalement, et, pour ceux qui sont le plus r guli rement d clar s, des pays de l'est de l'Europe : Polonais, Roumains, Albanais. Ce sont essentiellement des hommes,   la diff rence de ce qu'on observe dans les exploitations de fraise d'Andalousie o  les femmes sont une  crasante majorit .

Les travailleurs « d tach s » et fant mes de la Dr me (France)

Le d tachement est un concept l gal qui permet   une entreprise, en fait une agence, de « pr ter » un salari  « habituel » pour une mission d termin e dans un pays de l'Union europ enne (Mesini, 2015). Une entreprise qui a besoin de ce genre de prestation saisonni re, qui fait face   une surcharge momentan e, peut solliciter l'envoi de ce genre de salari s. D s lors, des entreprises se sont sp cialis es pour fournir cette prestation internationale, r gie dans le cadre europ en. Elles garantissent un minimum de bureaucratie notamment parce qu'elles proposent un contrat collectif et non des contrats individuels, une r elle mobilit  en assurant le convoi et le rapatriement des ouvriers agricoles une fois le travail fait au moyen de compagnies de bus d di es. Log s sur l'exploitation,  trangers aux milieux dans lesquels on les fait travailler, ces salari s sont de v ritables travailleurs fant mes.

En France, principalement dans le d partement de la Dr me, on emploie ainsi des  quatoriens, travailleurs mall ables et exploitables. D'apr s les statistiques de la direction r gionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE), le recours au d tachement aurait augment  de 135 % entre 2014 et 2015. Le d tachement de salari s tend   devenir une modalit  r pandue.

O  vont travailler les saisonniers venant de Pologne ?

Le recrutement de main-d' uvre  trang re pour les travaux saisonniers est ancien en Allemagne. On estime qu'en 1912, l'Empire allemand employait environ 600 000 man uvres polonais pour l'agriculture, notamment pour la plantation de la betterave  

sucré et l'élimination des plants excédentaires. Entre la Prusse et la Pologne, s'était établie une migration pendulaire au point que, depuis une centaine d'années et malgré les importants changements politiques de l'Allemagne au ^{xx}^e siècle, les Polonais continuent à former le contingent le plus fourni sur le marché du travail agricole temporaire, malgré une chute très forte du nombre total, par rapport au début du siècle. Mais l'élargissement de l'Union européenne* a fait évoluer ce recrutement : tandis que les Polonais vont de plus en plus vers les pays de l'ouest et du sud de l'Europe, l'Allemagne doit chercher plus loin encore ses propres saisonniers, en Ukraine, en Biélorussie et en Moldavie.

On estime à environ 100 000 le nombre de Polonais qui vivent aux Pays-Bas, dont la moitié sont des travailleurs temporaires, employés principalement dans l'horticulture. Ils sont recrutés par des agences intérimaires situées en Pologne, mais dont les sièges sociaux sont aux Pays-Bas. Ces agences ne se contentent pas d'organiser ce marché du travail temporaire. Elles assurent aussi un encadrement de la vie des travailleurs, sans respect pour la vie privée (il arrive que les employés des agences aient les clefs des logements de leurs travailleurs ; qu'ils pratiquent des inspections de la propreté ; qu'ils contrôlent si l'on y consomme de l'alcool ou des drogues), et elles imposent des conditions de vie d'une grande précarité (usage de roulottes ; exemple d'entassement à sept dans un studio dont chacun doit payer 300 euros de loyer).

Dix mille Polonais travaillent en France, pour les saisons des fruits, des légumes et pour la vendange, où ils ont tendance à remplacer des contingents de saisonniers espagnols ou portugais et à faire pièce à une émigration maghrébine vieillissante et de moins en moins tolérée. Cette arrivée s'explique par l'évolution de la législation française sur le travail et les modalités d'emploi des étrangers. En effet, l'émigration polonaise passe par la structure que de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), qui a succédé à l'Office des migrations internationales (OMI) à partir de 2005. Depuis 1992, existe un accord intergouvernemental entre la France et la Pologne, autorisant la France à implanter en Pologne une mission jouant le rôle d'intermédiaire entre l'employeur et le contractant. Ainsi, l'OMI (puis l'ANAEM) recrute les travailleurs saisonniers en lien avec les institutions polonaises.

Ce recours de plus en plus orienté vers les saisonniers polonais repose sur des représentations selon lesquelles le migrant saisonnier polonais aurait plus de mobilité que le migrant des pays du Sud et du Maghreb. Il ne serait pas revendicatif, et brillerait par son absence dans les organismes de défense des travailleurs agricoles. On dénonce aussi le fait que la migration saisonnière des Marocains soit une des portes d'entrée de l'immigration illégale. Pour ces raisons, on fait ouvertement campagne pour le recrutement de travailleurs polonais au détriment de travailleurs marocains (on cite l'exemple d'une campagne syndicale⁴ en Haute-Garonne au début des années 2000, soutenue par la Préfecture).

4. Il s'agit de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), section départementale de la Fédération nationale de même nom (FNSEA).

Mod le agronomique et social et types de contrats

Changement des mod les

Les transformations du march  du travail sont d cisives. Par exemple, en Espagne, dans les ann es 2000-2005, 52,7 % des emplois cr es l'ont  t  pour des travailleurs  trangers, les 47,3 % restants  tant occup s par des Espagnols. En 2006, le pourcentage s'accro t et sur 767 000 nouveaux emplois, 450 000 sont occup s par des  trangers. Peu   peu le ratio atteint sept emplois sur dix au profit de la main-d'œuvre  trang re. Dans des pays comme l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni, un peu moins dans d'autres comme la France, l'immigration devient une composante structurelle du monde du travail agricole. Et dans cette tendance lourde du recours r gulier   l'immigration, la place du travail temporaire tend aussi   cro tre. L'une des explications de cette  volution tient   un fait majeur qu'on se doit de souligner.

Dans les syst mes de production intensive qui sont ici  tudi s,   travers des produits embl matiques comme la fraise, la tomate ou la fleur, ce   quoi on assiste est une requalification du mod le (Redondo Toronjo, 2008). Il est difficile de soutenir que nous serions toujours strictement dans un mod le agricole, alors que les aspects industriels et financiers l'emportent d sormais. N'ont, en effet, plus gu re   voir avec un mod le agricole classique l'industrialisation et la technicisation de la production, le mode d'insertion de l'activit  dans l'espace, dans une forte h t rog nit  qui confine souvent   l'enclave, le mode d'organisation de la cha ne de production, la financiarisation* et l'insertion de l'activit  dans des circuits mondiaux, et, bien entendu, le type de main-d'œuvre et le type de contrat de travail utilis s pour favoriser ces changements.

D sormais tout voyage, et sur de longues distances, les fraises et les tomates, comme les hommes et les femmes qui les produisent. Emmanuelle Hellio (2008),  tudiant le cas de la production intensive de Huelva, a pu ainsi intituler son article de fa on provocante mais juste : « Importer des femmes pour exporter des fraises ».

Un « mod le californien » qui se diffuse en Europe ?

La migration saisonni re en agriculture ne concerne pas que les pays europ ens. On la conna t ailleurs comme le montre l'exemple de l'exploitation des travailleurs mexicains pour l'agriculture californienne, celle qui produit fruits et l gumes. Organis e depuis longtemps d j , cette migration qui peut  tre quotidienne (pr s de la fronti re) ou saisonni re, affecte un grand nombre d'ouvriers. Leurs conditions de vie et de travail sont d plorables et les conduisent   affirmer que « les l gumes sont mieux trait s que nous ». Ce n'est pas qu'une formule car la politique de certaines entreprises de production de fruits ou de l gumes consiste   faire beaucoup pour se voir accorder un label  cologique, mais en laissant compl tement dans l'ombre les conditions de vie et de travail des ouvriers qu'elles emploient.

Jean-Pierre Berlan (1986) parle de « mod le californien » pour t moigner de cette asym trie excessive entre le travail et l'entreprise, le travailleur et l'employeur. On en parle aussi pour exprimer la tendance de ce mod le   basculer dans les diff rentes formes de la violence, tacite ou explicite, car rien ne doit p naliser le bon d roulement de la r colte. Aucune revendication, aucune manifestation ne sont admises car, dans ces secteurs de production tr s sp cialis s, la r colte ne peut  tre diff r e. En revanche, elle

doit être modulable dans la mesure où une récolte précoce peut bénéficier de cours des prix plus élevés qu'une récolte plus tardive. Ce ne sont pas seulement les entreprises qui risqueraient de faire les frais d'un report, mais les retombées d'une crise affecteraient toute la communauté locale (Berlan, 2008). Il n'y a pas d'autres raisons à chercher pour expliquer le racisme latent ou exprimé, les flambées de violence répressive et le recours aux milices privées.

Or ce modèle asymétrique se diffuse aujourd'hui dans de nombreux pays européens, et il fait appel à une main-d'œuvre venant d'horizons géographiques très variés : Marocains, Équatoriens, Ukrainiens, Bulgares, Polonais, Sénégalais, Roumains, Macédoniens (dans les vignobles de Canelli du Piémont italien) pour citer les principales provenances. On vient de très loin, même du Bangladesh !

Le contrat « en origine »* en Espagne

Dans la plupart des pays, le séjour de l'étranger est assujéti à une invitation et à un contrat de travail. Cette procédure vise à répondre aux besoins spécifiques de l'agriculture intensive (Alain Morice parle, à ce propos, « d'utilitarisme migratoire ») et à constituer un mécanisme de lutte contre l'immigration irrégulière. Mais elle vise aussi à garantir l'employeur contre toute revendication ou organisation collective, car ce serait une clause de rupture d'un contrat qui est, en principe, très limité dans le temps.

Le contrat espagnol en origine* (*contratación en origen*), expérimenté à Huelva au tournant des années 2000, mérite d'être examiné en premier car il a été présenté comme un modèle transférable, pouvant servir de socle à une « politique migratoire commune » en Europe (Redondo Toronjo, 2008). On le nomme ainsi parce que le candidat au travail temporaire en Espagne signe le contrat dans son pays d'origine, avant même de migrer, et s'engage à ne pas demeurer en Espagne au terme de son temps d'embauche. En effet, la mise en œuvre de ce contrat dépend d'une analyse préalable qui est faite par l'État et par les donneurs d'ordre sur le marché du travail, afin d'exprimer les besoins sous forme de quotas. C'est le rôle d'une commission provinciale composée de représentants du patronat agricole local, des syndicats majoritaires et des administrations (centrale, régionale et locale) que de fixer ces quotas et c'est le rôle d'une commission de suivi des migrations que de décider les pays d'origine et les modalités de l'accueil, sous la supervision de la direction générale de l'Immigration du gouvernement espagnol.

La flexibilité de ce marché est donc totale puisqu'à chaque campagne de recrutement, le patronat agricole pèse fortement pour fixer les pays de recrutement et le nombre de travailleurs dont cette production a besoin.

Les obligations et charges du patronat sont les suivantes. Il doit :

- justifier du besoin de main-d'œuvre étrangère par le constat de la carence locale ;
- justifier de la situation fiscale et sociale de l'entreprise ;
- s'engager à respecter les obligations de la législation espagnole et les accords provinciaux ;
- fournir un logement conforme aux conditions prévues ;
- garantir au salarié une activité soutenue pendant la durée du contrat (mais le travailleur n'est pas payé les jours de pluie car la récolte doit se faire quand les fruits sont parfaitement secs) ;
- prendre en charge les voyages entre le pays d'origine et l'Espagne ;
- enfin ne pas sous-traiter sa main-d'œuvre à une autre entreprise.

Une diff rence importante,  galement indice de flexibilit , porte sur les contrats nominatifs ou g n riques. Durant la phase de plantation et de croissance des fruits, les contrats sont « nominatifs », la personne n' tant d'ailleurs nomm e dans le contrat que si elle s'engage   rentrer dans son pays une fois la mission termin e et que si, lors de l'embauche pr c dente, on estime qu'elle a « bien travaill  ». Le contrat nominatif concerne donc des personnes qui reviennent r guli rement. Au contraire, durant la phase de r colte, en raison de sa bri vet  et de son intensit , on peut avoir recours   des contrats dits « g n riques », dans lesquels la personne n'est pas nomm e. Le retour du travailleur dans son pays d'origine fait l'objet d'un visa au consulat, qui est exig  l'ann e suivante pour pouvoir b n ficier d'une autre embauche.

Les salaires vers s sont les plus bas qui puissent exister dans la convention collective du secteur agricole de Huelva, et, selon Dolor s Redondo Toronjo, c'est la raison du d sint r t des travailleurs nationaux pour ces emplois. Cependant, dans le patronat agricole, on estime que les travailleurs nationaux se contentent d'effectuer le nombre de journ es de travail suffisantes pour pouvoir pr tendre aux prestations sociales, et on tire argument de ce constat pour r clamer un assouplissement des conditions d'embauche des saisonniers  trangers. Quant aux syndicats et aux responsables politiques, ils d fendent le mod le du « contrat en origine* », au titre de la « gestion  thique de l'immigration ». Il y a volont  manifeste de faire de la r gion de Huelva et de cette forme de contractualisation un mod le qui allie comp titivit , b n fices, et  thique.

Mais on n'analyserait pas suffisamment les particularit s du syst me des contrats en origine et de la gestion du march  du travail en Espagne m ridionale, si on n'observait pas les incoh rences auxquelles il peut conduire. La plus  tonnante est celle-ci. Parce qu'ils ne trouvent pas de travail suffisamment r mun r  dans les exploitations locales de Huelva, des agriculteurs de cette r gion partent chaque ann e dans les villages de la Dr me pour la r colte des abricots qui font la r putation de cette r gion, et m me pour certains, vivent d'une v ritable p r grination qui les conduit de l'abricot,   l'olive ou encore   la pomme, selon les saisons et m me selon les pays⁵. Paradoxalement, pour des ressortissants de Huelva, il ne manque que la fraise   ce palmar s fruitier !

Le d but de cette migration invers e entre Huelva et la Dr me remonte   1999, p riode qui correspond   Huelva   un changement du mode de production. B n ficiant en France d'un contrat dit TESA, ou « titre d'emploi simplifi  agricole », g r  par la Mutualit  sociale agricole, les travailleurs concern s per oivent des salaires meilleurs que les 30 euros par jour qu'on leur proposait pour travailler saisonni rement dans la r colte des fraises   Huelva.

Les contrats OMI en France

Depuis sa cr ation en 1988 en France, l'Office des migrations internationales (OMI) g re les arriv es de saisonniers, mais son r le et son volant d'activit s ont r guli rement  volu  au fur et   mesure que l' largissement de l'Union europ enne* faisait passer les travailleurs du statut de migrants  trangers   celui de citoyens europ ens et les retirant ainsi du cadre d'application des contrats saisonniers pour  trangers. En 2005, on transforme cet organisme pour cr er l'Agence nationale de l'accueil des  trangers et des

5. On lira avec profit l'enqu te r cente intitul e « Migrer pour manger : t moignages de cueilleurs d'abricots espagnols » disponible sur le site *Agriculture paysanne et travailleurs saisonniers migrants* (URL : <<http://www.agricultures-migrations.org/migrer-pour-manger-temoignages-de-cueilleurs-dabricots-espagnols/>>).

migrations (ANAEM), mais l'expression de « contrats OMI » est restée pour désigner les saisonniers.

En France, les éléments de la question sont un peu différents de ce qu'ils sont en Espagne. Les coûts de production sont supérieurs à ceux de l'Andalousie, et les producteurs français doivent faire face d'une part, à une législation attachée au niveau élevé de la protection sociale française pour les agriculteurs nationaux et d'autre part, à une forte pression de la grande distribution. Dans ces conditions, la variable d'ajustement reste le prix de la force de travail du migrant. Malgré ces faibles salaires, le niveau de rémunération reste cependant très attractif pour des populations étrangères issues de pays en développement ou marquées par une crise économique et sociale sévère. Et, de ce fait, l'emploi et les salaires sont bien les seuls éléments sur lesquels on peut jouer, car les migrants sont prêts à accepter beaucoup de choses.

Les clauses des contrats OMI en France ne sont pas très éloignées de celles des contrats en origine* d'Espagne. Il n'est donc pas utile d'entrer dans des détails qui seraient vite redondants. En revanche, il est plus intéressant de relever le fait que l'existence d'une file d'attente pour être recruté et le pouvoir discrétionnaire des administrations sont sources d'abus. Les fraudes sont multiples : récupération de la taxe OMI sur le salaire du saisonnier ; absence de déclaration et de paiement des heures supplémentaires ; vente de contrats à des « primos » (c'est-à-dire de nouveaux saisonniers entrant dans le système) auxquels on impose de travailler sans salaire la première année afin d'acquitter une espèce de ticket d'entrée ; non-paiement des salaires ; violation des règles de couverture maladie et accident ; exposition aux produits dangereux et absence de déclaration des accidents du travail.

Difficultés et violations des droits

Ce que nous donne aussi à voir la pratique des contrats OMI ou ANAEM, ou encore des contrats en origine* espagnols, c'est tout un ensemble d'irrégularités, de fraudes ou de franches violations des droits qui installent une précarité quasi structurelle, puisque les institutions y contribuent quelquefois, soit en fraudant elles-mêmes (ainsi des cas de violation de la couverture maladie et accident par les caisses de mutualité sociale agricole), soit en laissant faire ou encore en cédant aux divers chantages des plus gros exploitants.

Au-delà des irrégularités et des fraudes, des difficultés majeures et de graves violations des droits sont à relever qui soulignent combien le statut du travail saisonnier est loin de constituer le modèle qu'on espère ou prétend qu'il est. Ici, il n'y a aucune autorégulation à attendre d'un fonctionnement en partie clandestin et toujours en limite. Il y a même à prendre conscience de la relative impuissance des structures en place pour assurer une police de ce marché très particulier. Quelques considérations le démontrent :

- Un système officieux de purge de la population des travailleurs saisonniers contrebalance les effets de la répétition des embauches d'une année sur l'autre. Il s'agit d'éviter de se retrouver avec des effectifs vieillissants, malades, accidentés ou encore revendicatifs, auxquels il faudrait accorder des droits coûteux.
- Le recours à des agences ou à des intermédiaires comme les *caporali* des Pouilles, revient, pour l'entreprise agricole, à externaliser des charges et des responsabilités

dont elle devrait normalement assumer la conduite. Ces plateformes interm diaries sont ainsi le maillon sensible (mais pas le maillon faible) du syst me mis en place.

- Le d tournement de la notion de « saison ». Le travail saisonnier est cens  s' tendre sur une courte p riode de l'ann e, par exemple deux mois pour la r colte de la fraise, trois semaines pour les vendanges, etc. C'est un travail temporellement d limit . Mais d j , en 1994, Jean-Pierre Berlan relevait le fait que « saisonnier » est un terme administratif qui cache souvent des permanents d guis s, quand il s'agit de contrats de plus de six mois, ou de contrats imm diatement renouvel s,   la suite. Depuis, les progr s techniques et scientifiques qui sous-tendent la culture sous serre font qu'on peut  tendre consid rablement la notion de saison. Ainsi, la saison dans les serres andalouses ou italiennes peut commencer pratiquement en janvier pour se terminer en d cembre ! Dans ces conditions, les saisonniers en bref transit ont tendance   se transformer en migrants permanents. Et les conditions qui  taient d j  contestables pour du travail saisonnier deviennent encore plus intol rables s'agissant d'emplois d velopp s sur la totalit  de l'ann e. En France, des dispositions l gales ont autoris  des d passements de deux mois de la limite fix e   six mois, conduisant   des contrats de huit mois qui n'ont plus gu re   voir avec la condition de saisonnalit .
- Les difficult s de l'Inspection du travail. La nature des contrats et les modalit s internationales, m me au sein de l'Union europ enne*, rendent tr s difficile le contr le de l'Inspection du travail. Le probl me principal se pose avec les entreprises transnationales de recrutement, parce qu'elles peuvent verser les salaires gagn s en France dans le pays o  elles ont leur si ge et d'o  viennent les saisonniers. Elles peuvent ainsi pratiquer des abus dont le constat et la sanction sont quasiment impossibles    tablir. Comment, en outre, v rifier que les salari s mis   disposition soient bien les salari s « habituels » de l'entreprise, comme la loi les y contraint ? L'extr me fluidit  et r activit  exig e par le travail saisonnier – o  il faut pouvoir r pondre en quelques jours   une demande – permettent des entorses, dont la plus courante est la dissimulation du nombre d'heures r ellement travaill es, afin de permettre des paiements de la main   la main et d' chapper ainsi aux charges sociales. Depuis 2008, les conditions d'ouverture du march  de l'emploi fran ais aux ressortissants des  tats int gr s   l'Union europ enne* en 2004 sont totales : ainsi, Slovaques, Polonais, T ch ques, Slov nes ou Hongrois disposent des m mes droits que les ressortissants des membres plus anciens de l'UE.
- Enfin, dans des cas qu'on commence   quantifier, on rencontre de graves violations des droits de l'homme. Pour prendre un exemple et sans vouloir stigmatiser un pays plus qu'un autre, c'est ainsi que l'Observatoire du trafic des  tres humains (Observat rio do tr fico de seres humanos, OTSH), d pendant du minist re de l'Administration interne du Portugal, a relev , dans ce pays en 2013, 198 cas de trafic de personnes dans le cadre du travail temporaire, dont 185 concernaient le travail saisonnier en agriculture (OTSH, 2014)⁶. C'est autour de la r colte des

6. La consultation en ligne du rapport concernant l'ann e 2014 indique une baisse sensible des signalisations. Mais dans le m me temps, les rapports pour 2014 et 2015 laissent souvent en blanc la ligne consacr e   l'importation ill gale de main-d' uvre, preuve de la difficult    caract riser et   r pertorier les faits (OTSH, 2016).

olives en Alentejo, dans les régions de Beja et de , que se sont posés les cas les plus nets, dont des Roumains qui ont été les principales victimes. Recrutés sur la base de promesses habituelles de salaire, de contrat de travail et de logement, les Roumains se retrouvent en fait aux mains d'une entreprise intermédiaire également montée et gérée par un Roumain, pour être mis à disposition d'exploitations de l'Alentejo ou de l'Algarve, dans des conditions quasi esclavagistes d'une rare violence⁷. Pour l'instant, l'impunité semble de règle. Et comme souvent, la riposte est difficile car le gouvernement apporte tout son soutien au développement de l'agriculture irriguée depuis la mise en route de l'immense barrage d'Alqueva, une des plus grandes retenues d'eau européennes, et ne souhaite donc pas insister sur les difficultés que soulèvent les ONG ni sur les effets de la dérégulation du marché du travail dans cette région.

Conclusions

Diverses conclusions peuvent être tirées de la situation actuelle du marché du travail saisonnier en Europe. Le développement de ce type de fonctionnement pour des productions intensives à haute rentabilité accroît la fragmentation et l'hétérogénéité de l'espace agricole productif ainsi que de l'espace social. À travers toutes les descriptions, on retire la nette sensation d'être en présence d'enclaves, enclaves productives, enclaves juridiques et surtout enclaves sociales qui sont ou peuvent être créatrices de rapports tendus avec la population locale. Face à des groupes ou des communautés de migrants qui ne sont pas du tout insérés dans le tissu social, on peut utiliser la notion d'interstitialité, éprouvée dans d'autres contextes pour décrire les nouvelles formes que prend l'espace géographique et social dans le cadre de la mondialisation* (Chouquer, 2013).

Finalement, et c'est une évolution interne du modèle assez inquiétante, le modèle tend à déborder le cas des cultures intensives à pic saisonnier, pour devenir un mode d'embauche courant dans le secteur agro-industriel*. Tel est le cas des entreprises britanniques qui ont de plus en plus recours aux agences de recrutement de travailleurs étrangers, en raison de la flexibilité attendue, mais qui ne négligent pas d'y avoir également recours pour de l'embauche à l'année, ce qui indique la diffusion du modèle dont on repère de nombreux signes dans les différents pays concernés. On est désormais loin de la saisonnalité des cultures, mais très proche de l'optimisation économique d'une formule juridique faible et d'une formule sociale inexistante, sur la base d'une tendance à l'illégalité et au non-respect des règles.

Par certains de ses aspects, notamment la recherche de la flexibilité la plus poussée et le recours à des entreprises intermédiaires qui mettent en contact l'employeur et l'employé, le modèle économique et social en question emprunte certains des aspects qu'on voit se développer dans d'autres secteurs de l'économie sous le nom d'« ubérisation »⁸.

7. On trouvera des récits édifiants et une carte des cas recensés dans le sud du Portugal sur le site *Agriculture paysanne et travailleurs saisonniers migrants* (URL : <<http://www.agricultures-migrations.org/nous-sommes-au-xxieme-siecle-nous-disons-que-nous-sommes-europeens-mais-certains-dentre-nous-sont-des-esclaves/>>).

8. Au sens que lui donne Maurice Lévy, depuis son entretien dans le *Financial Times* de décembre 2014. Du nom de l'entreprise Uber, ce modèle économique cherche à mettre directement en relation des professionnels (indépendants ou *freelance*) avec des clients pour baisser les coûts. Le modèle est fortement

Dans les r gions concern es, le nouveau mod le s'en prend en effet aux agriculteurs traditionnels, laiss s sur le bord du chemin, de la m me fa on que le syst me « ub ris  » s'en prend, selon les cas, aux artisans, aux services, aux professions lib rales, etc.

Le travail saisonnier appar it, au sein de l'Europe, comme une des voies les plus nettes de l'internationalisation du travail et de l'interd pendance des march s de l'emploi agricole, dans des conditions d'asym trie qui peuvent  tre consid rables. Il est  vident,  galement, que les pays ayant une  conomie agricole d velopp e devront avoir de plus en plus recours   la main-d' uvre  trang re, et, au sein de celle-ci,   une main-d' uvre  trang re saisonni re en raison de la nature temporaire des travaux   effectuer et de la baisse des possibilit s d'emploi en travailleurs nationaux. Or la mont e des intol rances et des rejets, sensible dans les ann es 2010 en Europe, rendra cette n cessit   conomique de plus en plus difficile   remplir. Et cette tension, nouvellement attis e par l'ampleur des migrations en cours, s'ajoutera   la contradiction dans laquelle se d bat l'Europe lorsqu'elle veut associer une politique protectionniste s v re et le lib ralisme livrant, sans r elle protection, des travailleurs  trangers sur le march  du travail agricole.

Bibliographie

- BERLAN Jean-Pierre, 2008 (juillet-d cembre), « L'immigr  agricole comme mod le social ? », * tudes rurales*, n  182, p. 219-226.
- 1994 (juillet-d cembre), « Dynamique d'int gration dans l'agriculture proven ale », * tudes rurales*, n  135-136, p. 151-160.
- 1986, « Agriculture et migrations », *Revue europ enne des migrations internationales*, vol. 2, p. 9-32.
- BOURQUELOT Fran oise, 1994 (juillet-d cembre), « Les salari s immigr s des serres l gumi res », * tudes rurales*, n  135-136, p. 145-150.
- BROVIA Cristina, 2008 (juillet-d cembre), « Sous la f rulle des *caporali*. Les saisonniers de la tomate dans les Pouilles », * tudes rurales*, n  182, p. 153-168.
- BULLER Henry (dir.), 1994 (juillet-d cembre), * tudes rurales*, n  135-136  tre  tranger   la campagne.
- CHOUQUER G rard, 2013 (janvier-juin), « Vivre dans les interstices de la firme », * tudes rurales*, n  191, p. 149-168.
- GLORIUS Birgit, 2008 (juillet-d cembre), « La migration pendulaire de la main-d' uvre entre la Pologne et l'Allemagne », * tudes rurales*, n  182, p. 139-152.
- HELLIO Emmanuelle, 2013 (janvier), « Saisonni res   la carte : flexibilit  du travail et canalisation des flux migratoires dans la culture des fraises andalouses », *Cahiers de l'URMIS* [en ligne], URL : <<https://urmis.revues.org/1203>>.
- 2008 (juillet-d cembre), « Importer des femmes pour exporter des fraises (Huelva) », * tudes rurales*, n  182, p. 185-200.

d battu : les uns y voient le progr s de l' conomie collaborative ; les autres y voient une concurrence d loyale pour les professionnels install s et une atteinte au droit du travail.

- HERVIEU Bertrand et PURSEIGLE François, 2014, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin.
- MESINI Béatrice, 2015, « Le détachement transnational dans l'agriculture européenne », *Anthropology of food* [en ligne], URL : <<http://aof.revues.org/7892>>.
- MICHALON Bénédicte et POTOT Swanie, 2008 (juillet-décembre), « Quand la France recrute en Pologne. Réseaux transnationaux et main-d'œuvre agricole », *Études rurales*, n° 182, p. 87-102.
- MORICE Alain, 2008 (juillet-décembre), « Quelques repères sur les contrats OMI et ANAEM », *Études rurales*, n° 182, p. 61-68.
- MORICE Alain et MICHALON Bénédicte (dir.), 2008 (juillet-décembre), *Études rurales*, n° 182 Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne, p. 9-226.
- OTSH, 2016, « Tráfico de Seres Humanos, Relatório 2015 » [en ligne], URL : <https://www.cig.gov.pt/wp-content/uploads/2016/05/OTSH_Relat_Anuat_TSH2015.pdf>.
- 2014, « Tráfico de Seres Humanos, Relatório 2013 » [en ligne], URL : <www.otsh.mai.gov.pt/Noticias/Documents/OTSH_2013.pdf>.
- REDONDO TORONJO Dolorès, 2008 (juillet-décembre), « Les “contrats en origine” dans la production intensive des fraises à Huelva », *Études rurales*, n° 182, p. 169-184.

Table des matières

Introduction

Gérard CHOUQUER et Marie-Claude MAUREL.....9

Première partie : Évolutions et révolutions dans les politiques agricoles

France

- 1 Les révolutions agricoles contemporaines en France
Sophie DEVIENNE..... 21
- 2 L'espace politique agricole français (1945-2015)
Clémence GUIMONT et Bruno VILLALBA..... 53
- 3 Le droit du sol et le sang de la terre
Hubert BOSSE-PLATIÈRE 75

Europe

- 4 La politique agricole commune : un compromis européen en crise
Aurélien TROUVÉ et Gilles BAZIN..... 97
- 5 Réappropriation foncière dans les campagnes d'Europe centrale
Marie-Claude MAUREL 113
- 6 Ressource foncière, rente et mutations des agricultures méditerranéennes
Pascal CHEVALIER et Guillaume LACQUEMENT..... 137

Seconde partie : Interrogations autour des modèles

7	Des entreprises agricoles « aux allures de firmes » François PURSEIGLE, Guilhem ANZALONE, Geneviève NGUYEN et Bertrand HERVIEU	163
8	Le modèle de l'agriculture familiale en France Hubert COCHET	191
9	L'inquiétant modèle du « travail saisonnier » en Europe Gérard CHOUQUER	215
10	Interrogations théoriques autour de la propriété et du foncier en Europe Gérard CHOUQUER	229
	Liste des sigles et acronymes	257
	Lexique	261
	Index géographique	277
	Ont collaboré à l'ouvrage	281
	Table des figures	289

Imprimerie Messages
111, rue Nicolas Vauquelin – 31100 Toulouse
Dépôt légal : premier trimestre 2019
Imprimé en France

L'ouvrage propose un tour d'horizon des évolutions les plus récentes du foncier et de l'agriculture en Europe. Une première partie caractérise les évolutions et les révolutions des politiques agricoles, étudiées du point de vue du droit, de la science politique, de l'agronomie et de la géographie, en mettant l'accent sur la fin d'une phase protectionniste, et avec deux éclairages régionaux, en Méditerranée et dans l'Europe médiane. Une seconde partie interroge les modèles agricoles et fonciers : l'agriculture familiale, l'agriculture de firme, le travail saisonnier, les mutations de la propriété et l'évolution vers le portage foncier.

Gérard CHOUQUER, historien, est directeur de recherches au CNRS honoraire et membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France.

Marie-Claude MAUREL, géographe, est directrice d'études à l'EHESS et membre de l'Académie d'agriculture de France.

*Normes et pratiques foncières
et agricoles dans le monde 1*



9 782848 676418

Prix : 30 € TTC

mshe

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
CLAUDE NICOLAS LEDOUX—USR 3124

Presses
universitaires
de Franche-Comté



ISBN : 978-2-84867-641-8

ISSN : 1711-8988